

Droit de place sur le marché

DESIGNATION	TARIFS EN EUROS
Marché permanent / ml	1,00
Marché semi-permanent (3 mois de présence mini) / ml	1,15
Marché passage / ml	3,00
Prise électrique pour marché / unité	1,70
Forfait annuel pour terrasse sur le domaine public communal (inférieur à 10m ²)	77,00
Au-delà de 10m ² , occupation annuelle du domaine public communal / m ²	3,05
Tarif d'occupation du domaine public communal dans le cadre de travaux par m ² et par jour	0,55 Toute occupation d'une durée < à 5 jours ne sera pas facturée